



RONDE DES 24 HEURES DE LA PELLE 2025

DOSSIER DE PARTICIPATION

Page 1 : règlement partie 1/2

Page 2 : règlement partie 2/2

Page 3 : bulletin d'inscription à retourner

Page 4 : planning prévisionnel des séances

Page 5 : plan de la Ronde des 24h

Renseignements et contacts :

24heuresdelapelle@gmail.com

Jean-Marc : 06 99 19 20 13

www.24heuresdelapelle.fr

www.facebook.com/les24heuresdelapelle



Règlement de la Ronde des 24 heures de la Pelle 2025 (roulage en boucle sur route ouverte)

Cette épreuve est ouverte à tout type de véhicule homologué sur route de plus de 30 ans (avant 1996).
Et se déroulera au port de La Pelle 17137 Marsilly les 23 et 24 Août 2025.
Une tenue d'époque conducteur et passager est recommandée, elle comptera dans le classement final.

VEHICULES ADMISSIBLES :

VOITURES, 2 ROUES, SIDECARS, UTILITAIRES DE MOINS DE 3,5T

Le nombre total d'engagés est limité à 15 véhicules par catégorie. L'enregistrement des engagements se fera dans l'ordre d'arrivée. Pour les motos, prévoir la pose d'un numéro à l'avant.
Pour des raisons d'organisation aucun engagement ne sera reçu après le 15 août 2025.

CATEGORIES :

Quatre catégories (plateaux) sont prévues et tourneront séparément :

1. "Les Boxer 6" : voitures Porsche classiques
2. "Les Pop's" : voitures populaires
3. "Les Musclées" : voitures sportives
4. "Les Nez en l'air" : 2 roues et sidecars

EQUIPAGES :

Tout équipage doit être composé d'un conducteur détenteur d'un permis de conduire valide.
Les passagers sont autorisés.

ASSURANCE :

Les véhicules doivent être conformes à la législation routière et doivent être assurés au minimum par une assurance en responsabilité civile. Les organisateurs ont contracté une police d'assurance garantissant la Responsabilité Civile des organisateurs, participants et commissaires, pouvant incomber à l'organisation de ce rassemblement. Pour les dommages, le concurrent reste seul responsable des dégâts qu'il fait subir à son véhicule, à lui-même et à des tiers. L'organisation ne peut être tenue responsable des dommages causés par un concurrent, à son véhicule, à lui-même et à ses passagers.

PENALISATION :

Afin de vérifier que les participants respectent bien l'itinéraire défini, des contrôles de passage seront prévus.
Toute absence constatée à un contrôle de passage, entrainera une pénalité.
Toute mise en danger de soi-même ou d'autrui entrainera une exclusion.

ABANDON :

Si un équipage interrompt l'épreuve pour quelque cause que ce soit, il a l'obligation de prévenir la direction de l'épreuve par tous les moyens dont il dispose.





PROGRAMME :

Mars 2025 : ouverture des engagements (dès diffusion des documents)

15 août 2025 : clôture des engagements.

Samedi 23 août 2025 :

Lieu de rendez-vous : parc fermé place du marché de MARSILLY (rue des écoles face à la mairie)

11:00 à 11h45 : Vérifications administratives avec remise des documents.

12:00 : Briefing des équipages

14:00 : Départ du tour de reconnaissance pour tous les participants

14:30 : RDV port de la Pelle pour le départ (premier plateau en ligne de départ, les autres dans les stands)

15:00 : Départ premier plateau (voir planning des départs en annexe)

21:00 : Pause nocturne

Dimanche 24 août 2025 :

07:30 : Café d'accueil / viennoiserie offert au bar de l'association sur la cale du port

08:45 : Mise en place grille de départ premier plateau (voir planning des départs en annexe)

09:00 : Départ premier plateau inversé par rapport à la veille

15:00 : Arrivée

15:15 : Tour d'honneur pour tous les participants y/c les visiteurs en véhicule anciens ou remarquables

16:00 : Remise des prix

PUBLICITE ET DROIT A L'IMAGE :

La publicité est libre mais le participant ne pourra pas s'opposer à une publicité de l'organisateur. Du seul fait de leur inscription, les concurrents acceptent sans réserve l'exploitation par les organisateurs de toutes photographies, vidéos, reproductions, diffusions de leur véhicule prises au cours de la manifestation, à la condition que celles-ci se cantonnent à des fins promotionnelles et ne nuisent en aucune façon à leur image personnelle. L'organisateur ne peut être tenu responsable de la diffusion d'images réalisées par toute autre personne.

CODE DE LA ROUTE : TRES IMPORTANT

Tout au long de l'épreuve, nous vous rappelons l'obligation qui vous est faite du strict respect du code de route et tout particulièrement dans les traversées de villages. Une attention toute particulière sera apportée au respect absolu de la réglementation et tout particulièrement au respect de la vitesse maximum autorisée dans les traversées de zones habitées.

DROIT D'ENGAGEMENT :

Le montant des droits d'engagement est fixé à 24 € par véhicule.

Le règlement doit être obligatoirement joint à la demande d'engagement pour que celle-ci soit prise en compte.

FORFAIT :

En cas de forfait, une somme de 10 euros restera acquise à l'association pour dédommagement des frais engagés.

L'organisation se réserve le droit d'ajuster le présent règlement jusqu'au départ et en informera chaque participant.





Association loi 1901 n° W173010419
Mairie de Marsilly - 5 bis rue des écoles 17137 Marsilly

INSCRIPTION RONDE DES 24H DE LA PELLE 2025

À retourner avant le 15 août 2025

CONDUCTEUR PRINCIPAL

Prénom Nom :

Adresse postale :

Adresse email :

Téléphone :

CATÉGORIE (cocher la case)
Tarif weekend = 24 €

Porsche

Petites Populaires

Sportives

2 roues / Sidecars

VÉHICULE

Marque :

Modèle :

Année :

Cylindrée :

Immatriculation :

(au minimum : fournir par email pour le dossier d'animation, une photo ¾ avant de votre véhicule) :

Quelques mots de votre véhicule pour l'animation :



Le véhicule doit impérativement répondre aux exigences du code de la route.
J'accepte sans réserve les termes du règlement des 24 heures de la Pelle. Cette épreuve n'ayant aucun aspect sportif, je décharge l'association des 24 heures de la Pelle, ses représentants et bénévoles de toutes responsabilités pour tous dommages corporels matériels ou autres pouvant survenir à ma personne ou à mes biens.

Option casquette 24h (15 €)



Qté :

Date :

Signature :

**Contact : Jean-Marc - 06 99 19 20 13
24heuresdelapelle@gmail.com**

A renvoyer daté et signé accompagné du chèque d'inscription (ordre "Les 24 heures de la Pelle") à :
Association "Les 24 heures de la Pelle" mairie de Marsilly 5 bis rue des écoles 17137 MARSILLY

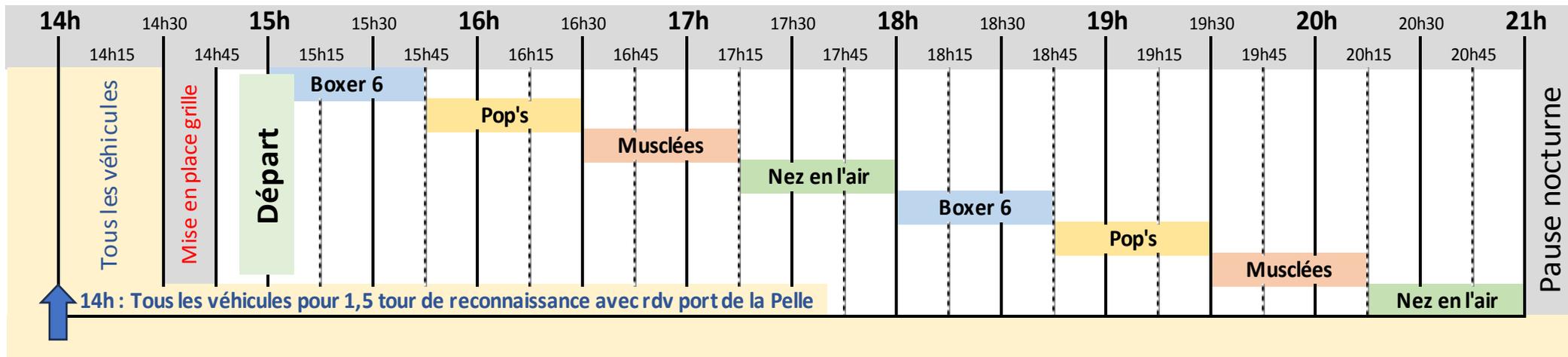
Ronde de la Pelle 2025 - PLANNING DES SEANCES

Contrôle parc fermé place du marché rue des écoles - Arrivée des participants à 11h - Briefing à 12h

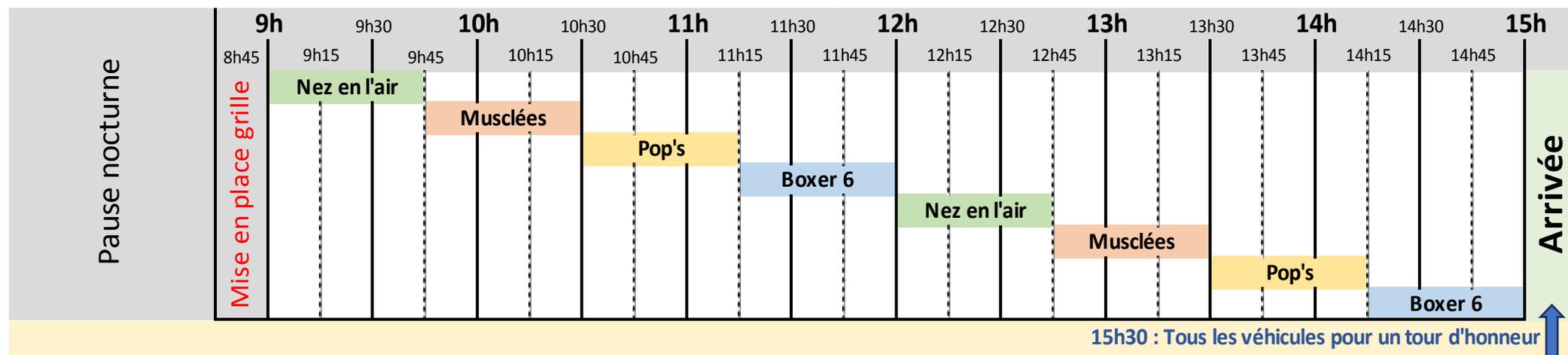
Départ d'un nouveau plateau toutes les 45mn - 2 cycles de plateau par jour - Parcours de 5,5 km - 10 à 12 mn par tour - 3 tours (+ un 4ème tour pour retour aux stands)

44 km par jour par véhicule - 88 km par week-end par véhicule

Samedi 23 août 2025



Dimanche 24 août 2025



Remise des prix dimanche 24 août à 16h00



RONDE DES 24 HEURES DE LA PELLE 2025



CIRCUIT DES 24 HEURES 5,5 km

